**Modèle de délibération mandatant le Cdg59**

**afin de conclure une convention de participation**

**dans le domaine de la prévoyance.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l’avis du comité technique paritaire *en date du ……………………………*

Vu la délibération du conseil d’administration du Cdg59 en date du 21 juin 2018 approuvant le lancement d’une convention de participation dans le domaine de la prévoyance ;

Selon les dispositions de l’article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence.

Aux termes de l’article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

En application de ces dispositions, *la mairie de ……………………….* mandate le Cdg59 pour mettre en œuvre une convention de participation.

*Le montant ANNUEL/MENSUEL prévisionnel ou définitif de la participation est fixée à …………….. € par agent.*

*ou bien*

*Dans un but d’intérêt social, la mairie de ……………**souhaite moduler sa participation, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale.*

En application des critères retenus, le montant de la participation est fixé comme suit :

*Indiquer les différents niveaux de participation en fonction des critères retenus par la collectivité.*